

Le processus d'ouverture économique dans lequel la Tunisie est engagée depuis 1996 a profondément bouleversé l'environnement des entreprises locales, qui sont confrontées à une concurrence accrue. Certaines d'entre elles ne peuvent y faire face et subissent de graves difficultés. En France, la crise économique mondiale touche durement le secteur des petites et moyennes entreprises, ce qui a sensiblement augmenté le nombre de défaillances.

La prise en compte et le traitement efficace de ces difficultés par les droits nationaux sont indispensables pour régler les problèmes complexes qu'elles créent à l'ensemble des partenaires de l'entreprise et éviter l'« effet domino ». L'efficacité du droit de l'insolvabilité est en outre un élément d'attractivité d'un Etat pour les investisseurs.

À l'heure où le droit tunisien des procédures collectives va être réformé, et alors que le droit français vient de l'être, ce colloque propose, à partir d'une approche comparatiste, un état des lieux complet du droit des entreprises en difficulté en France et en Tunisie. Tous les aspects seront abordés, des alertes sur les difficultés jusqu'à la liquidation, en passant bien évidemment par les modes de restructuration de l'entreprise. Les droits du débiteur, des créanciers titulaires de sûretés notamment, de ses salariés, mais aussi les acteurs de la procédure seront ainsi étudiés dans les détails en droit français et en droit tunisien. Le colloque se conclura par une analyse des convergences des droits maghrébins et français avec une table ronde sur l'attractivité des droits des entreprises en difficulté qui réunira des Professeurs des 4 pays.

Le présent colloque bénéficiera de la présence de spécialistes tunisiens, français, algériens, marocains et allemands : magistrats siégeant dans les plus hautes juridictions, universitaires et praticiens reconnus pourront ainsi présenter et croiser leurs vues et expériences respectives.

Ces journées d'étude et d'échanges sont co-organisées par le CEJJ (Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires du ministère de la justice tunisienne) et les laboratoires de recherche CREDIMI de l'Université de Bourgogne et le CEDAG (Université de Paris V – Descartes – Sorbonne Paris Cité).

Sous la Direction scientifique de:
- Philippe Roussel Galle (CEDAG)
- Paola Nabet (CREDIMI)
- Nabil Rachdi (CEJJ)

Contacts & inscription :
nabilrachdi.cejj@gmail.com
paola.nabet@yahoo.fr
philippe.roussel-galle@laposte.net



Invitation

Sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de la justice

Le Directeur Général du Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires a le plaisir de vous convier à honorer de votre présence les travaux du colloque international co-organisé par le CEJJ, le CREDIMI et le CEDAG sur :

« Le droit des entreprises en difficulté : Regards croisés entre la France et le Maghreb »

à Tunis les 16 et 17 avril 2015

à l'hôtel Golden Tulip El Mechtel - Tunis



*Sous le haut patronage
de Monsieur Le Ministre de la Justice*

**Le droit des entreprises en difficulté :
Regards croisés entre la France et le Maghreb**

Colloque international co-organisé par :

Le CEJJ (Ministère de la Justice, Tunisie)

Le CREDIMI (Université de Bourgogne, UMR n°6295)

Le CEDAG (Université de Paris V. Descartes - Sorbonne Paris Cité, 9EA1516)

**Tunis les 16 et 17 avril 2015
Hôtel Golden Tulip - El Mechtel - Tunis**



Jeudi 16 avril 2015

08h 30 / Accueil des participants

09H00 / Allocutions d'ouverture

Modérateur : Mr Riadh Essid, Directeur général du CEJJ

09H30 / **Propos introductifs, Philosophie et présentation des principales procédures de traitement des difficultés des entreprises en droit tunisien et en droit français**, Philippe ROUSSEL-GALLE, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, membre du CEDAG.

09H50 / **L'apport terminologique du projet de réforme de la loi du 17 avril 1995**, Amel MAMLOUK, Maître de conférences à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

10H10 / **Le juge et la loi du 17 avril 1995**, Hammadi Rais, Maître-assistant à Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

10H20/ **Pause-café**

I- Prévention et Traitements Amiables

Modérateur : Paola NABET, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI

11H00/ **Les alertes**, Vincent CUISINIER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

11H15/ **Le rôle du commissaire aux comptes dans la détection des risques sur la continuité de l'entreprise**, Lotfi Hammi, Assistant à l'École Supérieure de Commerce de Tunis et Expert comptable.

11H35/ **Le règlement amiable tunisien**, Salma ABIDA, magistrat, membre du CEJJ.

11H55/ **Le mandat ad hoc et la conciliation en France**, Philippe ROUSSEL-GALLE, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, membre du CEDAG, Marc ANDRE, Mandataire Judiciaire, Vice Président du CNAJMJ et Rachid Tmar, Liquidateur et Mandataire Judiciaire, Expert Comptable, cabinet p.W.C.

12H30 Débat

II- Techniques de restructurations judiciaires

Modérateur : Riyad FAKHRI, Professeur à l'Université Hassan I

12H30/ **Les créanciers associés au plan ? Le rôle du tribunal dans l'adoption du plan**, Philippe ROUSSEL-GALLE, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, membre du CEDAG, Marc ANDRE, Mandataire Judiciaire, Vice Président du CNAJMJ.

12H45/ **Le plan de continuation entre la volonté des créanciers et les impératifs de la loi**, Chaker MZOUGHFI, Maître assistant à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

13H10/ **Quid des créanciers titulaires de sûretés ?** Dominique LEGEAIS, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, Directeur du CEDAG.

Programme

Après midi

Modérateur : Najet BRAHMI-ZOUAOUI, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis

15H00/ **Le «recule» des sûretés**, Nejib FEKKI, Avocat associé, Cabinet CFC.

15H20 **La cession de l'entreprise, un mode de redressement**, Moncef Kebaou, Président de chambre à la Cour de cassation Tunisienne.

15H40/ **Le sauvetage de l'entreprise par les techniques sociétaires : augmentation du capital, fusion et transformation**, Lotfi Nafti, Maître de conférences à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

15H40/ **Débat**

16H00/ **Pause-café**

Modérateur : Philippe ROUSSEL-GALLE, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, membre du CEDAG

16H20/ **Les syndics et praticiens des procédures collectives**, Rachid Tmar, Liquidateur et Mandataire Judiciaire, Expert Comptable, cabinet p.W.C. et Marc ANDRE, Mandataire Judiciaire, Vice Président du CNAJMJ.

16H50/ **Le sort des salariés et de leurs créances : l'exemple de l'Association de Garantie des Salaires en droit français**, Vincent CUISINIER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

17H05/ **Le sort des salariés dans les entreprises en difficultés**, Nouri Mzid, Doyen honoraire, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax.

17H25/ **Débat.**

Vendredi 17 Avril 2015

III- La liquidation et le rebond

Modérateur : Dominique LEGEAIS, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, Directeur du CEDAG

09H00/ **La liquidation judiciaire de droit commun et la situation des créanciers titulaires de sûretés**, Nathalie MARTIAL-BRAZ, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris Cité, membre du CEDAG.

09H20/ **La liquidation simplifiée pour les « petites » entreprises**, Paola NABET, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

09H40/ **La liquidation en droit tunisien**, Slim Kamoun, Magistrat, Docteur en Droit.

10H00/ **Non reprise des poursuites ou effacement des dettes**, Paola NABET, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

10H20/ **Débat**

10H35/ **Pause-café**

IV- Responsabilité et sanctions

Modérateur : Kamel ALIOUCH-KERBOUA, Professeur à l'Université d'Annaba

11H00/ **La responsabilité des tiers et des banques**, Dominique LEGEAIS, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris Cité, Directeur du CEDAG.

11H15/ **Le sort du dirigeant « honnête », « incompetent » ou « malhonnête » regards croisés**, Vincent CUISINIER, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

11H30/ **Le statut pénal du dirigeant « malhonnête »**, Ouail BEN SLIMAN, magistrat, membre du CEJJ, Docteur en Droit.

11H50/ **Débat**

V- Le droit international des entreprises en difficulté

Modérateur : Lotfi CHEDLY, Professeur des Universités, Doyen de la FDSJPST

14H30/ **La faillite en droit international privé Tunisien**, Mme Naila BARKALLAH-BOUGHAMOURA, Faiez KATATA et Sami BELHAJ, Assistants à la Faculté de Droit de Sfax.

14H55/ **Le traitement matériel des faillites internationales : l'exemple du Règlement européen**, Paola Nabet, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du CREDIMI.

15H10/ **Le rôle des modes alternatifs de règlement des litiges en matière de résolution des difficultés des entreprises**, Romain Dupeyré, Avocat associé, Cabinet BOPS.

VI- Table ronde : L'attractivité des droits des entreprises en difficulté : à la recherche des convergences.

Présidence : Ahmed OMRANE, Professeur des Universités, Président de l'Université de Kairouan

avec la participation de :

- Kamel ALIOUCH-KERBOUA, Professeur à l'Université d'Annaba (ALGERIE).
- Riyad FAKHRI, Professeur à l'Université Hassan I (MAROC).
- Nouri MZID, Doyen honoraire, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax (TUNISIE).
- Philippe ROUSSEL-GALLE, Professeur à l'Université de Paris V. Sorbonne-Paris-Cité, membre du CEDAG (FRANCE).
- Amel MAMLOUK, Maître de conférences à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis (TUNISIE).
- Patrik EHERT, Avocat associé, Cabinet Schultze et Braun (ALLEMAGNE).

17H00/ **Propos conclusifs : Najet BRAHMI-ZOUAOUI, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.**

Clôture